



## Club de l'amitié

Espace René Leduc, 1 rue de la Gare  
44320 St Père-en-Retz

Tél : 02 40 21 88 97 ou celui de la Présidente  
Mme BRUNEAUD GLAUD Michèle 06.45.14.21.50

E-mail : [casaintpere@free.fr](mailto:casaintpere@free.fr) Site internet <http://www.clubsaintpere.fr>



### Compte rendu Assemblée Générale du mardi 28 janvier 2025

Accueil des adhérents dès 13h30 par la Présidente Michèle BRUNEAUD GLAUD.  
Début de l'Assemblée Générale à 14h30.

**La présidente Michèle ouvre cette assemblée et remercie tous les adhérents présents pour leur participation à ce moment important de notre vie associative.**

Le club compte 240 adhérents.

Le conseil d'administration vous rend compte aujourd'hui du travail effectué pour vous offrir de multiples activités, douze conseils d'administrations ou différents thèmes ont été abordés, finances, les thés dansants sorties, spectacles, repas, permanences inscriptions, etc...

Nous sommes ravis de compter parmi nous les clubs locaux Frossay et nos partenaires comme la Maison pour Tous, le CSC Mireille Moyon, la Maison Familiale Rurale, le cercle généalogique, St Père histoire. La représentante de la Municipalité Mme MELLERIN Noelle que nous remercions pour la mise à disposition des salles et moyens humains.

Avant de démarrer cette Assemblée nous allons observer une minute de silence en mémoire de adhérents disparus.

Afin de permettre le bon déroulement de l'AG je vais nommer la présidente de séance moi-même la secrétaire : Brigitte Lucas.

Deux accesseurs pour récupérer les bulletins de votes : Joseph BOURRIAU et Mme Rose Anne LEDUC.

**Présentation du rapport d'activité par Brigitte Lucas**, le diaporama reprend les actions effectuées par le club tout au long de l'année, les activités chaque semaine tricot, vannerie, jeux divers cartes et de société, l'informatique, le jeu de boules nantaise, l'échange de techniques de danse, la marche, le thé dansant une fois par mois, l'atelier mémoire, les repas, sorties à la journée, la rencontre avec d'autres clubs, les partenariats avec la MPT atelier intergénérationnel, le CSC, la MFR, le conseil municipal des enfants.

La mise en place d'un nouvel outil de communication ouverture d'un site internet.

Une rapide présentation des projets pour 2025 qui seront présentés par la présidente au cours de cette réunion.

N'hésitez pas à formuler vos envies de voyages sorties et nouvelles activités nous sommes à votre écoute.

### **Présentation des comptes du club**

1<sup>ère</sup> diapositive.

Le compte crédit Agricole par Thérèse SEJOURNE Trésorière

Celle-ci présente les recettes et dépenses au cours de l'année

La dépense exceptionnelle est celle de la création du site web 3473,86€



## Club de l'amitié

Espace René Leduc, 1 rue de la Gare  
44320 St Père-en-Retz

Tél : 02 40 21 88 97 ou celui de la Présidente  
Mme BRUNEAUD GLAUD Michèle 06.45.14.21.50

E-mail : [casaintpere@free.fr](mailto:casaintpere@free.fr) Site internet <http://www.clubsaintpere.fr>



Bien sur il y a d'autres dépenses mais celles-ci ont un impact sur les comptes et notamment sur le résultat de l'exercice qui est négatif cette année -875,52€.

Cependant le livret de l'association permet d'avoir une sérénité car ce déficit est dû à notre investissement pour la communication.

La bonne gestion des sommes léguées par les anciens administrateurs des thés dansants nous permettent de proposer et aider certains projets pour adhérents.

### Diapositive 2

Présentation de l'autre compte de l'association Crédit Mutuel par Christian AUDION vice-président.

Il est utilisé pour la gestion, des sorties, voyages et spectacles.

Ce compte permet de gérer les provisions pour les voyages, sorties, spectacles le résultat comptable est de 1709,84€.

Il rappelle que les résultats comptables peuvent être demandé et consulté par les adhérents.

### **Présentation du rapport d'orientation de la Présidente**

L'objectif du club est de promouvoir la convivialité, la détente, le partage la mise en place de notre site est de permettre en temps réel l'information et la communication.

Une nouveauté cette année un apéritif offert lors 1<sup>er</sup> thé dansant de l'année, un thé dansant supplémentaire en juillet.

Un voyage en Slovénie organisé par le club

En 2026 un moment important les 30 ans du thé dansant, les 50 ans du club un moment festif à préparer.

« Je ne peux que constater la bonne ambiance lors des activités du club et vous invite à faire part de vos suggestions. »

La Présidente Michèle remercie tous les membres du conseil d'administration pour leur implication tout au long de l'année que ce soit pour les activités, thés dansants recherche des musiciens et l'organisation avec la participation des bénévoles, le dynamisme lors des projets et la gestion de voyages, sorties, la gestion de la communication.

« Je suis très satisfaite d'animer une équipe engagée. »

Cette année vous avez pu admirer certains travaux effectués par les exposants adhérents du club : la vannerie le tricot, et de la peinture ; Mme AGNERAY et les sculptures proposé par Mr CAGNAT.

**Vote des trois rapports ;** adoptés à l'unanimité.

**Vote de la cotisation du club :adoptée à l'unanimité.**

Proposition de la nouvelle cotisation club pour 2026.

16 euros sachant que le club reverse 9€ à la Fédération Générations Mouvement.

### **Elections des membres du conseil**

Le tiers sortant :Mme SEJOURNE Thèrese , Mr OLIVIER Michel, Mme LUCAS Brigitte

Nouvelles candidates

Mme LOISEL Muriel et Mme ANFREVILLE Jocelyne (candidate spontanée lors de l'Assemblée ).

### **Intervention de l'association GABRIELLE et LEO par AUDE GUILLOUX**

## Club de l'amitié

Espace René Leduc, 1 rue de la Gare  
44320 St Père-en-Retz

Tél : 02 40 21 88 97 ou celui de la Présidente  
Mme BRUNEAUD GLAUD Michèle 06.45.14.21.50

E-mail : [casaintpere@free.fr](mailto:casaintpere@free.fr) Site internet <http://www.clubsaintpere.fr>

Cette association de cohabitation intergénérationnelle solidaire a pour but de mettre en relation de permettre des rencontres avec le public concerné comme les seniors et jeunes actifs en recherche d'un logement solidaire.

Pour la présentation Aude s'appuie sur une présentation diapositive et un reportage d'expériences vécues sur le site de l'association par une vidéo.

Cela permet de mieux comprendre les objectifs de cette colocation solidaire un loyer modéré pour les jeunes actifs, une présence et partage avec les seniors, ce peut être juste une présence, de l'aide administrative, le partage d'un repas chacun prépare son projet d'accueil et l'Association permet de mettre en œuvre la rencontre le contrat d'accueil de chacun et assure le suivi cela permet de sécuriser toute les parties prenantes de ce projet. Quelques infos sont à disposition pour permettre aux adhérents d'en savoir plus.

Voici les coordonnées de l'association le tel 06.59.94.53.09

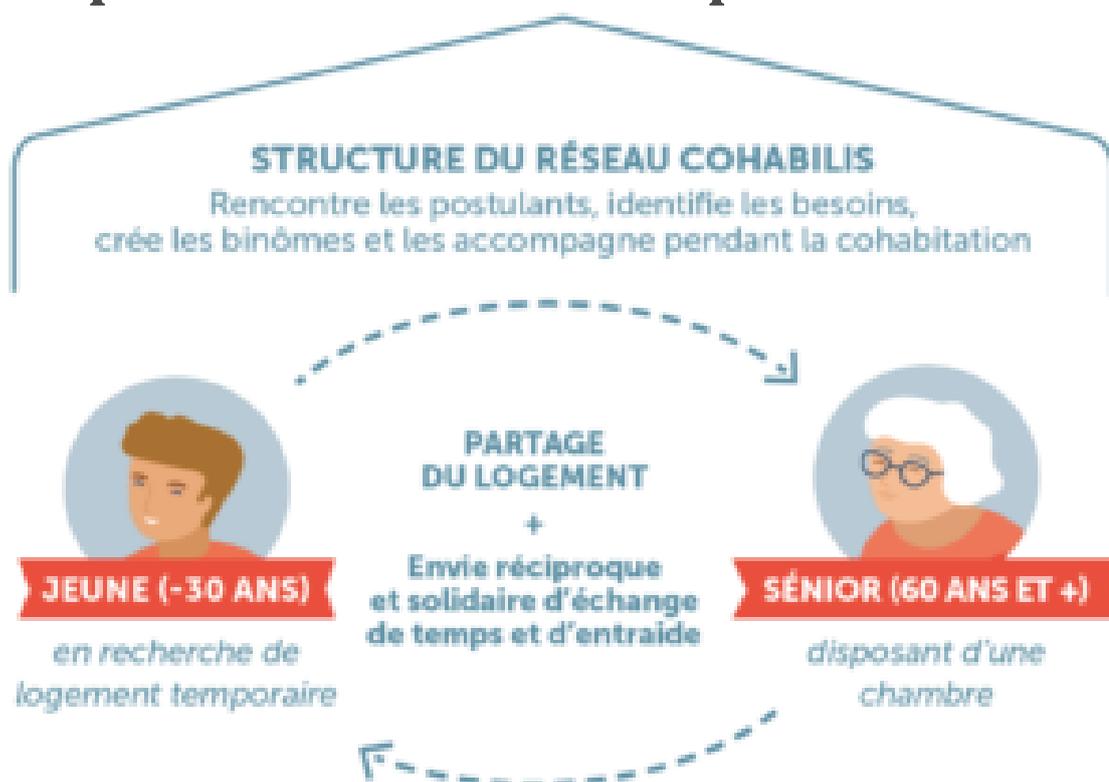
L'adresse mail [contact@gabrielle-leo.fr](mailto:contact@gabrielle-leo.fr)

Le site [www.gabrielle-leo.fr](http://www.gabrielle-leo.fr)

Présent sur Facebook.

### Copie de la présentation du site

## Une démarche sécurisée et sécurisante. Le binôme est accompagné tout au long des différentes étapes de la cohabitation par Gabrielle & Léo.



Des structures ou associations œuvrent à la promotion de la cohabitation intergénérationnelle solidaire.



## Club de l'amitié

Espace René Leduc, 1 rue de la Gare  
44320 St Père-en-Retz

Tél : 02 40 21 88 97 ou celui de la Présidente  
Mme BRUNEAUD GLAUD Michèle 06.45.14.21.50

E-mail : [casaintpere@free.fr](mailto:casaintpere@free.fr) Site internet <http://www.clubsaintpere.fr>



Elles ont pour objectif de favoriser **la mise en relation des jeunes et des personnes âgées.**

Elles ne sont pas soumises à la loi du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce, dite « loi Hoguet » (loi du 2.1.70 : art. 2).

Les structures tierces utilisent une **charte** qui présente les principes pour vivre ensemble au quotidien et qui sert de **support moral** pour une bonne cohabitation. Par l'adhésion à la charte de la cohabitation intergénérationnelle solidaire (arrêté du 30.1.20), les structures et associations s'engagent à mettre en œuvre des actions, et notamment « travailler en lien avec les acteurs sociaux et médico-sociaux du territoire pour assurer une coordination et une information sur ce dispositif » et « s'assurer que les locaux loués ou sous- loués au jeune sont en bon état d'usage, ne présentent aucun risque manifeste pour la sécurité physique et la santé et offrent les conditions d'hygiène et de confort exigées pour une affectation à un usage d'habitation ».

### **Les caractéristiques du contrat**

Le contrat ne relève pas de la loi du 6 juillet 1989. Il est régi par le Code civil.

Il est recommandé d'établir un **contrat écrit**, mentionnant notamment :

- la désignation précise des pièces mises à la disposition exclusive du jeune, en précisant leur surface;
- la désignation des locaux partagés, en précisant leur nature (séjour, cuisine, salle de bain, annexes, garage, cave, etc. et la surface) ;
- la durée et la date de prise d'effet du contrat ;
- le montant de la contrepartie financière modeste (cf. § « L'engagement du jeune ») ;
- le cas échéant, l'organisation des « menus services » (cf. § « L'engagement du jeune ») ;
- les obligations du jeune ;
- les obligations du senior ;
- les modalités à suivre pour mettre fin au contrat.

À l'entrée dans les lieux, il est recommandé d'établir un **état des lieux**, pour l'annexer au contrat. Il permettra une comparaison de l'état du logement et de ses équipements à la sortie du logement par le jeune. Il permet ainsi de définir qui doit prendre en charge les travaux si des réparations sont à prévoir.

**Une intervention riche qui a permis à des adhérents de découvrir ce mode de colocation avec des garanties et peut être contacter l'association si besoin.**

### **Intervention de la représentante de la Municipalité Mme Noelle MELLERIN**

Elle souligne le dynamisme et la diversité des actions menées par le club, elle est ravie de participer à ce moment festif de notre association importante pour la commune.



## Club de l'amitié

Espace René Leduc, 1 rue de la Gare  
44320 St Père-en-Retz

Tél : 02 40 21 88 97 ou celui de la Présidente  
Mme BRUNEAUD GLAUD Michèle 06.45.14.21.50

E-mail : [casaintpere@free.fr](mailto:casaintpere@free.fr) Site internet <http://www.clubsaintpere.fr>



Dégustation de la galette pendant les résultats du vote.

Résultat des votes

### **Tous les candidats proposés sont élus**

Nombre de votants 154

Dont 17 procurations.

### **Intervention de la représentante de la Maison Familiale Rurale Gwendoline HAMON.**

Présentation du projet part 'âge pour l'année 2025 il reste des places n'hésitez pas à nous contacter.

D'autres partenariats avec les jeunes de ce séjour l'aide lors de notre repas du mardi 18 mars 2025 la mise en place dressage, décoration, service et animation un moment de partage et de convivialité attendu par tous.

Résultat de la tombola 37 carnets et 37 lots les adhérents ont été ravi de cette expérience en effet de généreux donateurs d'entreprises locales on permit de distribuer des lots diversifiés.

Mise à l'honneur comme chaque Année nos adhérents âgés de 80 soit 8 personnes et 3 personnes âgées 90 ans remise paquet de gâteaux divers de la biscuiterie St Michel Chef Chef.

### **Fin de l'Assemblée Générale 16h30.**

Les adhérents en profitent pour voir les expositions d'ouvrages tricots, tableaux, sculptures, vanneries et de prendre les documents d'information à leurs dispositions, s'inscrire à de futur voyages ou sorties.